

L'avenir du covoiturage ? Le passé du pétrole.

Depuis le premier choc pétrolier (1973), le covoiturage s'est imposé en France à trois reprises, comme solution temporaire soit aux grèves historiques du transport public (années 90) soit aux pics de prix du carburant.

En reconnaissant (AFP du 03/08/09) avoir sous-estimé la chute de la production des principaux champs d'extraction pétrolière (-6,7% au lieu de -3,7%), l'Agence Internationale de l'Energie vient d'avancer l'horizon d'une hausse, cette fois irréversible, du prix du baril : l'horizon de fin de vie de l'ère du pétrole ne serait maintenant plus repoussé qu'au delà de 2014. D'ici cinq ans, les technologies de motorisation propres des véhicules individuels (électrique, hydrogène) n'auront pas encore suffisamment pris le relais d'une énergie fossile devenue trop onéreuse ni les grands projets de nouvelles infrastructures de transport public été livrés pour qu'il soit possible d'éviter une mutation à large échelle des manières de se déplacer. Par la force des choses et malgré les freins comportementaux manifestes à l'appropriation de ce mode de déplacement, le covoiturage cessera alors de n'être qu'un mode de transport marginal.

Cette mutation à venir de la mobilité, cette rupture des usages est bien sur annoncée, parfois de longue date, par les actions pionnières que la FEDUCO salue tout particulièrement :

- l'association ALLOSTOP qui depuis cinquante ans déjà accompagne les covoitureurs par un service d'aide personnalisée à l'organisation de leurs trajets
- Les associations et entreprises que la FEDUCO rassemble et qui ont su exploiter les potentialités d'Internet depuis la fin des années 90 pour automatiser la mise en relation entre candidats au covoiturage
- l'autorité organisatrice des transports TISSEO, première AOT à avoir intégré le covoiturage dans le périmètre de ses compétences
- le département du Finistère, premier département à avoir généralisé sur son territoire les aménagements routiers pour les covoitureurs
- le MEEDM, qui a mis en place en 2008 les premiers outils incitatifs à la pratique du covoiturage reliant la gestion du covoiturage à la mise en oeuvre du protocole de KYOTO.
- sans oublier les covoitureurs eux-mêmes, parties prenantes par définition, et que la FEDUCO estime à 160 000 salariés sur le seul segment des zones d'emplois périurbaines françaises. Ce tissu d'actions, suivies aujourd'hui par un nombre croissant de nouveaux acteurs, appelle la prochaine étape du développement du covoiturage qui sera celle de la normalisation sociale de cette manière de circuler ainsi que l'apparition de nouveaux services pour accompagner les changements de comportements.

Les axes de progrès identifiés à la FEDUCO sont :

- Augmenter la productivité des sites internet de covoiturage : une première étape de réflexion sur l'interopérabilité des sites internet de covoiturage est actuellement menée à la FEDUCO, sous l'égide de l'ADEME.
- Editer deux textes didactiques sur les sujets de l'assurance (AFA et ACCOS) et de la fiscalité (Administration Fiscale) évitant nombre de questionnements inutiles.

Expérimenter les services de covoiturage dynamique permettant aux salariés de covoiturer tout en restant indépendants· Intégrer le covoiturage dans de nouvelles règles de partage modal de l'espace public (voies express réservées pendant les pics de congestion, politiques de stationnement ou mise en place des péages urbains)· Mettre en place un observatoire de la pratique du covoiturage, en liaison avec l'Observatoire Energie et Transport créé dans le cadre du Grenelle 1, permettant d'évaluer les effets des programmes de promotion du covoiturage et des facteurs externes comme le prix du carburant.La FEDUCO et ses membres, acteurs sur plusieurs de ces axes de progrès, est entièrement mobilisée pour accompagner la population captive de la voiture dans la mutation des manières de circuler que notre entrée dans l'ère post-pétrolière rend maintenant inévitable.